



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Place du handicap dans les jeux Olympiques

Question écrite n° 3174

Texte de la question

M. Bertrand Petit interroge Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur la place que va occuper le handicap dans l'organisation des jeux Olympiques de Paris 2024. Cet événement mondial est une très grande opportunité pour la France, de réaffirmer sa volonté de lutter contre les exclusions. En effet, l'emploi est l'un des vecteurs les plus importants pour l'inclusion des personnes porteuses de handicap. Aussi, d'après les estimations, les jeux devraient mobiliser pas moins de 150 000 emplois pour diverses missions qui seront essentielles au bon déroulement de l'évènement. Cette rencontre sportive est donc l'occasion de former, d'encourager l'insertion professionnelle et pourquoi pas même, de créer des vocations et de faire naître des opportunités de collaborations futures pour les personnes en situation de handicap. Il lui demande en conséquence quelle place elle entend accorder aux personnes porteuses d'un handicap dans l'organisation des jeux Olympiques.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Petit](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3174

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : Sports, jeux Olympiques et Paralympiques

Ministère attributaire : Sports, jeux Olympiques et Paralympiques

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 novembre 2022](#), page 5344

Question retirée le : 6 décembre 2022 (Fin de mandat)